

Image not found or type unknown



Deménagement et garde d enfant

Par **morticia77**, le **19/03/2012** à **14:26**

bonjour

j ai une petite fille agée de 5ans je suis separér de son papa depuis plus de 3ans et nous nous etions arrangé concernant les droit de visites et d hebergement...tout se passait bien jusqu a ce que je decide de demenager pour me rapprocher de ma famille.. je suis en ile de france et souhaite retourner en lorraine.. ai je le droit de demanager je precise que ce deménagement fait suite a une separation...je precise qu avec le papa de la petite nous n etions pas marié ni paksé..